

**Discours de S.M. le Roi**  
**à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire**  
**de la Marche Verte**  
**06/11/2005**

"Louange à Dieu.

Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Cher peuple.

Avant de t'adresser le discours prévu à l'occasion du trentième anniversaire de la Marche verte, Nous exprimons Notre ferme condamnation de l'enlèvement méprisable par des bandes terroristes en Irak, des deux citoyens marocains employés de l'Ambassade du Royaume à Bagdad.

Comme toi, Nous avons suivi avec une vive inquiétude et une profonde indignation, les péripéties de ce crime odieux que fustige le peuple marocain, dont toutes les composantes et les différentes sensibilités lancent des appels humanitaires et entreprennent des démarches inlassables pour obtenir la libération des deux otages.

En dénonçant avec vigueur ces agissements inqualifiables et démentiels que condamnent toutes les morales et les religions, Nous gardons l'espoir que ces auteurs retrouveront la raison et rendront leur liberté à ces deux citoyens innocents qui appartiennent à un pays arabe et musulman n'ayant épargné aucun effort pour soutenir le peuple irakien frère dans l'épreuve qu'il traverse, en l'incitant à privilégier la voie du dialogue et en l'appelant à la modération pour qu'il puisse sortir de sa crise.

Cher peuple.

C'est avec une immense fierté que nous commémorons, aujourd'hui, le trentième anniversaire du lancement de la glorieuse Marche Verte pour la récupération de nos provinces sahariennes. C'est un événement qui évoque pour nous toute la symbiose qui unit le Trône et le peuple et incarne l'attachement unanime de la nation à l'unité et à l'intégrité territoriale du pays.

C'est aussi une occasion mémorable pour renouveler le pacte de fidélité au serment prêté par nous tous, aux côtés de l'artisan de la Marche Verte, Notre auguste Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu L'ait en Sa sainte miséricorde, et pour poursuivre, sous la conduite de Ton Premier Serviteur, cette mobilisation générale pour la défense de la nation et la préservation de son intégrité territoriale.

Après leur décolonisation en 1975, nos provinces du Sud connurent un développement global qui en fit des villes et des agglomérations urbaines jouissant de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité. Elles doivent cet essor aux sacrifices de tous les Marocains, civils et militaires, ainsi qu'à la forte solidarité nationale qui a favorisé leur intégration à ce stade avancé du processus de développement démocratique, économique et social en cours dans le Royaume.

Ces provinces ont vaillamment affronté et déjoué les complots ouvertement ourdis par les adversaires de notre intégrité territoriale dans le vain espoir de porter atteinte à leur marocanité. A cet égard, malgré leurs manoeuvres désespérées, le Maroc, fort de la justesse de sa cause et de son refus unanime de renoncer à la moindre parcelle de son Sahara, est resté attaché aux liens de fraternité et de bon voisinage, privilégiant la voie du dialogue et les options pacifiques, faisant ainsi preuve de sagesse et de circonspection.

Faire prévaloir ces vertus constitue, Nous en sommes convaincu, la voie la plus indiquée pour sortir de l'impasse qui perdure au sujet de ce différend artificiel, et faire régner la coexistence et la concorde, gages de la concrétisation des ambitions des générations montantes et de leur aspiration à l'unité et à l'édification d'un avenir maghrébin commun.

Notre attachement à la marocanité de notre Sahara n'a d'égal que Notre volonté de trouver, pour le conflit artificiel suscité autour d'elle, une solution politique négociée qui confère à nos provinces du Sud une autonomie permettant à leurs populations de gérer leurs propres affaires régionales dans le cadre de la souveraineté du Royaume, de son unité nationale et de son intégrité territoriale.

Les efforts que Nous ne cessons de déployer pour parvenir à une solution consensuelle et définitive, participent de notre attitude positive à l'égard des recommandations judicieuses des Nations unies et de leurs bons offices.

A cet égard, en recevant le nouvel envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies, Nous avons confirmé la disposition de notre pays à coopérer sincèrement avec Son Excellence et, à travers lui, avec l'Organisation onusienne.

Nous l'avons assuré de la disponibilité de notre pays pour s'engager dans des négociations sérieuses et responsables et pour prendre des initiatives positives à même de conduire à un règlement juste de ce différend créé de toutes pièces, et ce, dans un esprit de confiance et de responsabilité, et suivant une vision prospective clairvoyante.

Fidèle à l'esprit de la Marche Verte qui a permis la libération du Sahara grâce à une mobilisation générale, et attaché à l'approche démocratique fondée sur l'implication de toutes les forces vives de la nation dans la défense de la marocanité de son Sahara, Nous avons décidé de consulter les partis politiques, eu égard à leur rôle fondamental dans les grandes questions nationales, pour voir comment ils conçoivent concrètement l'exercice de l'autonomie dans le cadre de la souveraineté du Royaume, et ce, en vue d'affiner la proposition que le Maroc compte présenter à ce sujet.

Nous appelons de nouveau toutes les instances et les organisations nationales à remplir la mission qui leur incombe dans la mobilisation de l'opinion publique et l'encadrement effectif et sur le terrain des citoyens pour consolider leur adhésion massive, consciente et responsable à cette sage orientation, dans le cadre de l'unanimité nationale sans faille autour de la question nationale, et à mobiliser davantage de soutien international à cet égard.

Nous les exhortons, en outre, à davantage de vigilance et de mobilisation pour la levée du siège imposé à nos citoyens séquestrés dans les camps de Tindouf. En effet, leur avenir se trouve dans un Maroc démocratique, uni et à même de leur garantir toutes les conditions propices à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière et à une vie libre et digne.

Au même titre que les partis politiques, les populations et les élus de la région, notamment les chefs de tribus, connus pour leur expérience, leur sagesse et la haute estime dont ils jouissent auprès de Notre Majesté, seront consultés à leur tour pour recueillir leurs vues sur le projet de mise en oeuvre d'une régionalisation avancée et adaptée aux spécificités de cette région de la patrie qui Nous est chère.

Ils seront également associés à la restructuration du Conseil Royal consultatif pour les Affaires du Sahara, en reconnaissance de leur attachement sincère aux valeurs sacrées et immuables de la Nation, ainsi que pour leur bonne appréciation des questions qui préoccupent la région et des aspirations de ses populations.

A ce propos, Nous tenons à réaffirmer l'importance que Nous attachons à ce Conseil, dont Nous entendons faire une institution agissante oeuvrant pour le développement des provinces du Sud et pour la défense de leur marocanité.

Nous voulons que cette instance soit de composition équilibrée et ouverte non seulement sur les fidèles dignitaires de ces provinces, mais aussi sur les nouvelles élites et les associations agissantes de la société civile, notamment les jeunes et les femmes.

Cher peuple.

La Marche Verte a marqué l'émergence d'un Maroc nouveau, dans lequel Nous nous attachons à consolider les acquis réalisés sur la voie de l'unité, de la démocratie et du développement, grâce aux efforts consentis par tous les fils de la nation, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

A cet égard, Nous nous félicitons du rôle efficace de notre communauté résidant à l'étranger, que Nous considérons comme un atout majeur pour le Maroc nouveau. Mieux encore, Nous la voyons à l'avant-garde des acteurs, qui tout en restant fermement attachés à leur identité marocaine authentique, se sont voués avec une totale sincérité au développement de notre pays et à la défense de son intégrité territoriale et de son rayonnement international.

Pour illustrer à quel point Nous sommes sensible aux aspirations légitimes des différentes générations de cette communauté, qui entendent exercer leur citoyenneté pleine et entière, et combien Nous tenons à voir s'impliquer, de façon utile et crédible, nos citoyens émigrés dans toutes les institutions et tous les aspects de la chose publique, Nous avons pris quatre décisions importantes et complémentaires les unes des autres: La première consiste à conférer aux Marocains résidant à l'étranger, la possibilité de se faire dûment représenter à la Chambre des Représentants, de façon appropriée, réaliste et rationnelle.

Quant à la deuxième décision, qui découle, d'ailleurs, de la première, elle porte sur la nécessité de créer des circonscriptions législatives électorales à l'étranger, afin de permettre à nos citoyens de l'étranger de choisir leurs députés dans la première Chambre du Parlement. Il est à noter, à cet égard, qu'ils jouissent, sur un pied d'égalité, des droits politiques et civils que confère la loi à tous les Marocains, dont celui d'être électeurs et éligibles dans le pays.

Notre troisième décision accorde aux nouvelles générations de Notre chère communauté à l'étranger, le droit de voter et de se porter candidat dans les élections, à l'instar de leurs parents, et ce, en application du principe de l'égalité dans la citoyenneté.

Nous donnons, à cette fin, instruction au gouvernement pour prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de ces trois décisions, lors de la révision de la législation électorale.

A cet égard, Notre volonté de répondre aux aspirations légitimes de nos citoyens résidant à l'étranger, Nous dicte d'aller au-delà de cet objectif, en ouvrant devant eux tous les espaces et toutes formes de participation.

Ceci nous amène à Notre quatrième décision, celle de créer, sous la présidence de Notre Majesté, un Conseil Supérieur de la Communauté marocaine à l'étranger, constitué de façon démocratique et transparente, et bénéficiant de toutes les garanties de crédibilité, d'efficacité et de représentativité authentique.

Il comprendra également des membres nommés par Notre Majesté parmi les personnalités connues pour leur implication remarquable dans la défense des droits des immigrés marocains et des intérêts supérieurs de la nation, ainsi que des représentants des autorités et des institutions concernées par les questions de l'émigration.

Ces décisions et ces orientations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie globale tridimensionnelle qui prend en considération le fait que le Maroc constitue à la fois une source d'émigration, un lieu de passage et une destination pour elle.

Conscient du fait que notre pays représente une source d'émigration, Nous n'avons eu de cesse de témoigner une sollicitude particulière à notre communauté résidant à l'étranger, à son interaction positive avec les pays d'accueil et à son adhésion agissante aux réformes et aux grands chantiers que Nous conduisons.

Nous veillons également à assurer les conditions appropriées pour le séjour légal de la communauté d'étrangers qui ont choisi de s'installer au Maroc, que ce soit à des fins d'étude et de formation, pour le travail et l'investissement, pour le tourisme ou pour toute autre raison, et ce, dans un climat de sécurité et de quiétude, et sous le règne de la loi.

Parallèlement à cela, et du fait de la position géographique de notre pays et des contraintes de l'environnement régional et international, une nouvelle donne autrement plus sensible s'est imposée, faisant de lui un lieu de transit pour les émigrés issus de pays sub-sahariens frères et prenant la direction d'une Europe de plus en plus hermétique.

Bien qu'il soit le premier à pâtir de cette situation, le Maroc ne ménage aucun effort, en dépit de ses moyens limités, pour y faire face dans le cadre d'une parfaite coordination avec sa voisine l'Espagne amie.

Toutefois, le problème dépasse, au fond, le cadre bilatéral de ces deux pays voisins et interpelle l'ensemble des pays concernés par la question de l'émigration, en Afrique, au Maghreb et en Europe.

L'amplification du flux de l'émigration illégale ayant pour source l'univers de la misère et pour destination celui de l'opulence, appelle un traitement global bien au-delà de l'aspect sécuritaire.

Celui-ci restera insuffisant en soi si l'on ne s'avise pas de remédier aux causes économiques et sociales du phénomène dans les pays émetteurs. Or ce traitement reste tributaire du soutien qui doit être apporté au développement local des peuples africains frères pour leur

permettre de vivre dans la stabilité, et d'accéder à une vie digne chez eux, dans un climat de prospérité partagée et de sécurité globale.

C'est dans cette optique que s'inscrit l'initiative du Maroc et de l'Espagne appelant les Etats membres de l'Union Européenne, ceux du Maghreb et les pays africains concernés, à se réunir afin d'élaborer une politique commune, définissant clairement ses responsabilités, ses moyens d'action, ses programmes intégrés et sa vision stratégique de l'émigration, tant il est vrai qu'il s'agit là d'un problème structurel, et non d'un phénomène éphémère.

Quelles que soient les difficultés conjoncturelles, elles ne sauraient entamer la détermination inébranlable du Maroc à relever ce défi, dans le cadre du respect des droits des émigrés et de leur dignité, qu'ils soient Marocains ou étrangers, confirmant de la sorte qu'il reste à la hauteur des enjeux d'ouverture, de communication, de solidarité et de fraternité inhérents à sa position géographique, à son système démocratique et à son patrimoine civilisationnel.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wa barakatouh".